

## INFORMATIONS PROVENANT DES ÉTATS MEMBRES

**Renseignements communiqués par les États membres sur les aides d'État accordées conformément au règlement (CE) n° 70/2001 de la Commission concernant l'application des articles 87 et 88 du traité CE aux aides d'État accordées aux petites et moyennes entreprises**

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

(2008/C 35/08)

Aide n°	XS 256/07
État membre	Chypre
Région	Κύπρος (Κυπρος)
Intitulé du régime d'aides ou nom de l'entreprise bénéficiaire de l'aide individuelle	Πρόγραμμα «Διακρατική Συνεργασία Κύπρου — Γαλλίας (ΖΗΝΩΝ)» (Programma «Diakratiki Synergasia Kyproy — Gallias (ZINON)»)
Base juridique	Απόφαση Υπουργικού Συμβουλίου 58.910 ημερομηνίας 12 Νοεμβρίου 2003
Type de la mesure	Régime
Budget	Dépenses annuelles prévues: 0,05 Mio CYP
Intensité maximale des aides	En conformité avec l'article 4, paragraphes 2 à 6, et l'article 5 du règlement
Date de mise en œuvre	3.9.2007
Durée	28.12.2007
Objectif de l'aide	Petites et moyennes entreprises
Secteurs économiques	Recherche et développement
Nom et adresse de l'autorité chargée de l'octroi	Ίδρυμα Προώθησης Έρευνας Γωνία Απελλή και Νιρβάνα, Αγ. Ομολογητές, CY-1683, Λευκωσία  (Idryma Proothisis Ereynas Gonia Apelli kai Nirbana Ag. Omologites CY-1683 Leykosia)
Aide n°	XS 257/07
État membre	Chypre
Région	Κύπρος (Κυπρος)
Intitulé du régime d'aides ou nom de l'entreprise bénéficiaire de l'aide individuelle	Πρόγραμμα «Διακρατική Συνεργασία Κύπρου-Αιγύπτου» (Programma «Diakratiki Synergasia Kyproy-Aigyptoy»)

Base juridique	Απόφαση Υπουργικού Συμβουλίου 63.731 ημερομηνίας 3 Μαΐου 2006
Type de la mesure	Régime
Budget	Dépenses annuelles prévues: 0,07 Mio CYP
Intensité maximale des aides	En conformité avec l'article 4, paragraphes 2 à 6, et l'article 5 du règlement
Date de mise en œuvre	3.9.2007
Durée	28.12.2007
Objectif de l'aide	Petites et moyennes entreprises
Secteurs économiques	Recherche et développement
Nom et adresse de l'autorité chargée de l'octroi	<p>Ίδρυμα Προώθησης Έρευνας Γωνία Απελλή και Νιρβάνα Αγ. Ομολογητές, CY-1683 Λευκωσία</p> <p>(Idryma Proothisis Ereynas Gonia Apelli kai Nirbana Ag. Omologites CY-1683 Leykosia)</p>

Aide n°	XS 325/07
État membre	Autriche
Région	—
Intitulé du régime d'aides ou nom de l'entreprise bénéficiaire de l'aide individuelle	Österreichisches Programm für die Entwicklung des ländlichen Raums 2007 — 2013, Maßnahmen 311, 313
Base juridique	Sonderrichtlinie des BMLFUW zur Umsetzung von Maßnahmen im Rahmen des Österr. Programms für die Entwicklung des ländlichen Raums 2007 — 2013, „Sonstige Maßnahmen“, BMLFUW-LE.1.1.22/001 2-II/6/2007
Type de la mesure	Régime
Budget	Dépenses annuelles prévues: 1 Mio EUR
Intensité maximale des aides	En conformité avec l'article 4, paragraphes 2 à 6, et l'article 5 du règlement
Date de mise en œuvre	1.1.2008
Durée	30.6.2008
Objectif de l'aide	Petites et moyennes entreprises
Secteurs économiques	Tous les secteurs pouvant bénéficier d'aides aux PME
Nom et adresse de l'autorité chargée de l'octroi	<p>Bundesministerium für Land- und Forstwirtschaft Umwelt und Wasserwirtschaft Stubenring 1 A-1012 Wien</p>

Aide n°	XS 326/07
État membre	Autriche
Région	Österreichweit

Intitulé du régime d'aides ou nom de l'entreprise bénéficiaire de l'aide individuelle	„austrian electronic network“ kurz „AT:net“
Base juridique	Sonderrichtlinie
Type de la mesure	Régime
Budget	Dépenses annuelles prévues: 5 Mio EUR
Intensité maximale des aides	En conformité avec l'article 4, paragraphes 2 à 6, et l'article 5 du règlement
Date de mise en œuvre	21.12.2007
Durée	30.6.2008
Objectif de l'aide	Petites et moyennes entreprises
Secteurs économiques	Tous les secteurs pouvant bénéficier d'aides aux PME
Nom et adresse de l'autorité chargée de l'octroi	Bundesministerium für Verkehr Innovation und Technologie Radetzkystraße 2 A-1030 Wien
Aide n°	XS 327/07
État membre	Espagne
Région	Andalucía
Intitulé du régime d'aides ou nom de l'entreprise bénéficiaire de l'aide individuelle	Prórroga para el año 2008 del régimen XS88/2007 — Ayudas en favor de las PYMES que se concedan por la Administración de la Junta de Andalucía en el 2007-2009
Base juridique	Decreto n° 21/2007, de 30 de enero, por el que se establece el marco regulador de las ayudas de finalidad regional y en favor de las PYMES que se concedan por la Administración de la Junta de Andalucía en el 2007, 2008 y 2009. (Boletín Oficial de la Junta de Andalucía núm. 27 de 6 de febrero de 2007)
Type de la mesure	Régime
Budget	Dépenses annuelles prévues: 300 Mio EUR
Intensité maximale des aides	En conformité avec l'article 4, paragraphes 2 à 6, et l'article 5 du règlement
Date de mise en œuvre	1.1.2008
Durée	31.12.2008
Objectif de l'aide	Petites et moyennes entreprises
Secteurs économiques	Tous les secteurs pouvant bénéficier d'aides aux PME
Nom et adresse de l'autorité chargée de l'octroi	Secretaría General de Acción Exterior Consejería de la Presidencia Junta de Andalucía Tél (34) 955 03 52 05 Javier.visus@juntadeandalucia.es <a href="http://www.andaluciajunta.es/portal/boletines/2007/02/aj-bojaVerPagina-0.2.2007,23340,bi%253D699707681885,00.html">http://www.andaluciajunta.es/portal/boletines/2007/02/aj-bojaVerPagina-0.2.2007,23340,bi%253D699707681885,00.html</a>